

DÉLIBÉRATION n° CA-30-04-2021-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 avril 2021



Accréditation du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée
pour la rentrée 2021

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20210325-05 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 25 mars 2021 portant avis favorable à l'unanimité à la demande d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La demande d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 30 avril 2021
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

04 MAI 2021

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, le 04 mai 2021.

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 25 mars 2021, dématérialisée sous format audiovisuel.

Délibération n° CFVU 20210325_05 – Dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° CFVU 20210325_05 – Dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

La demande d'accréditation pour la rentrée 2021, du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée, dont le dossier est annexé, est transmise à la DGESIP.

Ce diplôme de grade master, sera, après accréditation, porté par l'UFR médecine pharmacie.

La mesure est adoptée

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 31

Pour : unanimité des présents.

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 25/03/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

UNIVERSITÉ DE POITIERS

14 AVR. 2021
Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE</p>
--

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

La formation est intégrée au sein de la faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Poitiers, qui en assure la gestion administrative

- Université de Poitiers :
- UFR Médecine et Pharmacie : 6 Rue de la Milétrie, 86073 Poitiers Cedex

Pour la réalisation de ce DE professionnel conférant le grade de Master, la faculté assure cette formation en s'appuyant sur les 5 laboratoires de recherche associés, les moyens du laboratoire de simulation en santé et en collaboration avec les professionnels du

- CHU de Poitiers : 2 rue de la Milétrie – CS 90577, 86021 Poitiers Cedex
- CH Spécialisé Henri Laborit : 370 Avenue Jacques Cœur, 86000 Poitiers

Compte tenu de l'activité de soin, d'enseignement et de recherche très large des établissements hospitalo-universitaires liés à nos universités, le choix est de proposer l'accès à l'ensemble des mentions : Pathologies chroniques stabilisées ; néphrologie, dialyse et transplantation rénale ; oncologie et hématologie et santé mentale et psychiatrie. En fonction des évolutions réglementaires, nous chercherons à élargir notre offre de formation.

La formation est réalisée au sein de la faculté de Médecine et de Pharmacie. L'équipe pédagogique du DE IPA comporte des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Les enseignements de première année sont communs aux quatre mentions et se déroulent sur le site de Poitiers. Compte tenu du public accueilli, adultes en poursuite de formation professionnelle, l'organisation des enseignements en présentiel est regroupée sous la forme de séminaires de 2 semaines par mois (770 heures en première année dont 280 h de stage).

Les enseignements du semestre 3 représentent selon les mentions 280 à 300 heures sous la forme de séminaires de 2 semaines par mois.

Le semestre 4 est consacré au stage (560 h) et au mémoire (environ 50h).

Les enseignements de deuxième année sont propres à chaque mention ; ils sont mutualisés pour les Universités du grand Ouest et de Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une convention de partenariat et de collaboration.

Les 80 heures d'enseignement en présentiel de la mention néphrologie, dialyse et transplantation rénale sont regroupées pour l'ensemble de ces Universités. Ils se déroulent sur le site de TOURS soit deux séminaires de quatre jours chacun.

La mention oncologie hémato-oncologie est actuellement organisée pour la Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Nîmes dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé de ces deux Régions. Les enseignements sont réalisés en présentiel à hauteur de 100 h sur le site de Nîmes.

Pour la mention « Psychiatrie – Santé mentale », une mutualisation entre plusieurs universités est actuellement à l'étude.

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Le suivi des formations tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique (en particulier les liens entre la première et la deuxième année de formation) est assuré par le bureau qui est constitué des responsables et co responsables de la formation, des coordonnateurs des mentions et de la responsable administrative de la faculté. Le bureau est réuni régulièrement et s'assure du suivi de la formation.

Les coordonnateurs de la première année et des mentions sont en charge de réunir les équipes pédagogiques, constituées des responsables des UE pour le suivi pédagogique (annexe 1).

Les bilans et les grandes orientations du DE relèvent d'un conseil de perfectionnement universitaire et professionnel, réuni au moins annuellement et comportant :

- Le responsable universitaire du DE IPA : M. Antoine Thierry PUPH néphrologie, hémodialyse
- La responsable professionnelle : Mme Marlène Arbutina infirmière CSS, expérimentée dans la coordination pédagogique de formation de niveau 7
- La responsable administrative de la Faculté : Mme Virginie Neveu - Chabeaud
- Deux représentants des étudiants par année de formation élus par leurs pairs
- Le responsable des formations paramédicales : M. Jannick Grand infirmier directeur des soins
Coordonnateur Général des instituts
- Deux représentants des structures d'accueil :
 - Le Coordonnateur Général des soins du CHU de Poitiers
 - Le Coordonnateur Général des Soins au centre hospitalier spécialisé Henri Laborit
- Une représentante des soins primaires :
Mme Fourneau Christelle, Infirmière en Pratique Avancée D.E., Association Asalée, secteur Vienne

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

L'Université de Poitiers propose l'ouverture d'une offre de formation en vue du diplôme d'Etat en pratique avancée conformément aux articles D.636-73 et 636-75 du code de l'éducation, dans le respect de l'arrêté du 18 juillet 2018 modifié.

La formation est diplômante et confère le grade de Master.

La réorganisation du système de santé, des établissements de santé, et le développement de la notion de parcours de soins, et de parcours de santé, met en évidence la nécessaire évolution du métier d'infirmière vers une pratique avancée.

Pour répondre aux besoins de la santé des populations en institution, en soins primaires, pour faire face à la démographie vieillissante et au développement des pathologies chroniques, nous devons redéfinir les axes de collaboration avec le personnel médical et renforcer la coopération entre les professionnels de santé.

Le CHU de Poitiers et l'UFR de Médecine et Pharmacie veulent s'inscrire dans les enjeux sanitaires avec un rayonnement sur les territoires rattachés à l'Université de Poitiers. Ils s'engagent dans une dynamique partagée.

La formation s'adresse en premier lieu à des infirmiers dotés d'une expérience clinique et impliqués dans une démarche de formation professionnelle tout au long de la vie. Elle vise à développer leur expertise, mais aussi à leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Les pratiques avancées ont vocation à se développer pour d'autres auxiliaires médicaux (masseur kinésithérapeutes, manipulateur en électroradiologie médicale ...) et accompagneront de nouvelles modalités d'exercices.

3.1 Projet pédagogique

Le Projet s'appuie sur les théories socioconstructivistes, et les travaux des sciences cognitives (neurosciences). En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe pédagogique et de travaux de recherche, un dispositif de soutien à l'apprentissage sera déployé pour permettre aux étudiants d'apprendre avec plus d'efficacité.

L'approche pédagogique définie entre le CHU et l'Université vise à mobiliser des méthodes innovantes ayant déjà fait leur preuve dans la formation infirmière initiale et dans les dispositifs de formation pour adulte, telles que : pédagogie inversée, e-learning, blended-learning, simulations en santé, méthodes qui développent l'autonomie et la réflexivité des apprenants. Ces choix pédagogiques favoriseront en outre un partage de ressources avec d'autres établissements proposant une formation analogue, en particulier/notamment au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

L'élaboration du projet pédagogique est faite en associant les partenaires territoriaux, afin de répondre au mieux à leurs attentes de compétences d'un infirmier en pratique avancée : établissements de santé, structures et réseaux de soins extrahospitaliers, infirmiers libéraux. Des conventionnements existants au bénéfice des instituts de formation paramédicaux du CHU de Poitiers pourront être étendus au dispositif de

formation IPA : association poitevine de droit médical, association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, réseau des professionnels du numérique, ...

Au regard de la réglementation actuelle, l'infirmier de pratique avancée est un praticien responsable et autonome dans un cadre de soins négocié avec le médecin, pouvant exercer en équipe pluridisciplinaire extrahospitalière et/ou au sein d'un établissement de santé, sanitaire et/ou médico-social.

Actuellement, il peut se spécialiser parmi les quatre domaines d'activité suivants :

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie
- Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale

Quel que soit son domaine de spécialité, au regard du référentiel d'activité de l'IPA, celui-ci doit avoir développé les compétences dans les domaines suivants :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour les pathologies identifiées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique.
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

L'exercice de l'IPA s'inscrit dans un contexte d'accès aux soins gradués et digitalisés. Ainsi, dans le cadre de la formation universitaire de grade master, conduisant au DE IPA, l'équipe pédagogique prévoit :

- De développer chez les futurs IPA des compétences avancées en matière de raisonnement clinique en s'appuyant sur un examen global de la personne quelle que soit sa situation. A cette fin, l'équipe pédagogique s'appuiera autant que possible sur des exercices de simulation en santé reposant sur des cas cliniques emblématiques ainsi que sur l'apprentissage en stage. Des exercices d'entraînement des étudiants permettront à terme de les évaluer au moyen des ECOS (évaluation clinique objective structurée). L'objectif est de tester en un temps court un maximum de compétences cliniques et relationnelles avec une grille de notation juste et reproductible¹.
- De stimuler l'accroissement des savoirs théoriques et pratiques en situation, simulée ou non, de face à face avec les patients et ses proches au moyen d'une démarche intégrative intensive (alternance CM-TD renforcée, stage 1 en 2 périodes). Les futurs IPA seront ainsi préparés à exercer leur profession telle qu'elle est prévue par la loi.

¹ <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=les+ECOS+paris+diderot> consulté le 4 mars 2021.

- De permettre aux étudiants IPA de construire pendant leur formation des réseaux de professionnels (intervenants, autres étudiants en santé, ...) favorables à l'établissement de collaborations constructives dont le patient est systématiquement le bénéficiaire.
- De porter une attention particulière à l'égard des étudiants concernant le développement des comportements professionnels, des compétences psychosociales favorables à l'établissement de collaborations professionnelles constructives, dont le développement du leadership clinique.
- De former les futurs IPA aux techniques numériques utilisées dans le secteur de la santé aussi bien à des fins cliniques que pédagogiques. L'équipe pédagogique s'appuiera sur son réseau de professionnels pour permettre aux étudiants d'atteindre cet objectif tant en période d'apprentissage théorique que pratique.
- De structurer autant que possible un cadre d'apprentissage exemplaire fondé sur les dernières données de la science tant sur le fond que sur la forme des enseignements.
- D'acculturer les futurs IPA aux méthodes de conduite de projet à des fins d'évaluation, d'amélioration des pratiques professionnelles et de recherche.

Un axe fort des programmes porte sur le développement de la démarche de recherche scientifique paramédicale dans le domaine clinique, dans le champ de la santé. Il permettra de répondre aux attentes des référentiels d'activités et de compétences et notamment celles relatives à « la mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles » ainsi qu'à la « contribution à des études et des travaux de recherche », domaines généralement moins approfondis lors de la formation initiale des infirmières.

3.2 Parcours de formation.

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres, à raison de 120 ECTS.

Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 4 mentions.

La première année de la mention Pratiques Avancées permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les mentions citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs.
- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

Un stage de 2 mois permet de transposer ces nouvelles compétences en situation de travail.

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de leur mention dans le DE en pratique avancée. Ils pourront opter pour l'une des quatre mentions figurant dans l'article R.4301-2 du décret relatif à l'exercice d'infirmier en pratique avancée.

- Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires
- Mention 2 : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

- Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie
- Mention 4 : Santé Mentale et Psychiatrie

La deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité :

Le Semestre 3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes).

Le Semestre 4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra d'intégrer les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de cursus.

Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

3.3 Mutualisation avec les autres formations universitaires

Nous nous inscrivons d'ores et déjà dans des démarches de collaboration et de partenariat avec d'autres Universités de la Région Nouvelle-Aquitaine et plus largement du Grand Ouest, qui permettront aux étudiants IPA de s'inscrire dans les 4 mentions en mutualisant des enseignements avec ces différents partenaires.

Les enseignements en présentiels de la mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale sont actuellement organisés pour la Région grand Ouest et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Tours dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé et des universités des Régions Bretagne, Centre, Nouvelle Aquitaine et Pays de La Loire. Les enseignants de notre faculté participent déjà à ces enseignements.

Les enseignements en présentiel de la mention oncologie-hémato-oncologie sont actuellement organisés pour la Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine sur le site de la faculté de Nîmes dans le cadre d'une convention de partenariat et de mutualisation qui réunit l'ensemble des facultés de santé de ces deux Régions.

Au-delà des enseignements partagés avec les différentes Universités, nous envisageons de construire des contenus d'UE en interprofessionnalité avec les formations de Poitiers de cadre de santé / IFMK / IADE également de niveau Master 2. Cette démarche permet :

- De lutter contre les formations en silos même si une formation par discipline reste nécessaire
- D'intégrer l'interprofessionnalité comme élément central de la formation en santé
- De connecter des expertises plurielles et créer des synergies interprofessionnelles
- De métamorphoser une culture professionnelle cloisonnée

- De faciliter les pratiques collaboratives en santé
- D'intégrer l'apprentissage de la recherche à toutes les formations.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Nous envisageons d'accueillir 50 étudiants : 25 en M1 et 25 en M2

Conditions d'inscription et prérequis : DE et grade de Licence ou Licence Sciences Infirmières.

La sélection des candidats sera réalisée sur dossier. Celui-ci contiendra à minimum les pièces suivantes :

- Copie des pièces d'identité
- Lettre de motivation avec descriptif du projet professionnel
- CV et copie des diplômes
- Relevé des notes des formations réalisées
- Attestation d'inscription à l'ordre infirmier
- Justificatif de l'ancienneté d'exercice professionnel de trois ans
- Engagement de prise en charge financière ou au titre de la promotion professionnelle

Un entretien oral sera également organisé dans le cadre de la sélection.

L'entrée en deuxième année, à partir de septembre 2022, est conditionnée à :

La validation de la première année du DE IPA quelle que soit l'Université d'origine du candidat

La validation d'une mention de spécialité ou changement de domaine d'intervention

Par le biais du dispositif de la Validation des Acquis Professionnels (VAP) ou de la VAE.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/appel-candidatures-deploiement-de-la-pratique-avancee-infirmiere-en-nouvelle-aquitaine-2020>

L'étude des dossiers de candidatures est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers de préférence IPA. Le président du jury est le responsable universitaire de la formation ou son représentant.

Les critères d'admission seront basés sur l'évaluation de la motivation et du projet professionnel, le parcours professionnel et formations complémentaires et les travaux et missions accomplis.

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers

Le coût du diplôme est par année de formation (Tarif 2021 de 5000 euros pour 770 heures)

Tarif de l'inscription en Master 243 euros (droits nationaux)

En formation continue, avec conventionnement et prise en charge financière par l'employeur.

Possibilité de soutien financier par l'ARS Nouvelle Aquitaine pour les infirmiers libéraux.

- Humains

La structure administrative de la faculté de médecine et de pharmacie est impliquée pour l'organisation des cours, des examens, des inscriptions (administrative et pédagogique) et des conventions de stage. Nous envisageons la création d'un temps de coordination pédagogique en cumul d'activité 0.5 ETP Université/ 0.5 ETP CHU de Poitiers d'infirmière titulaire de diplôme universitaire de niveau 7 dans une logique de co-construction de la formation.

- Locaux

Les enseignements sont réalisés au sein des locaux de l'Université de Poitiers lorsqu'ils sont réalisés en présentiels pour la première et la deuxième année. Selon les mentions choisies, les étudiants peuvent être amenés à se déplacer pour des séminaires de quelques jours sur l'un des différents sites partenaires.

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsables de la formation IPA

Antoine Thierry : PUPH néphrologie, hémodialyse, faculté de médecine et pharmacie de Poitiers

Marlène Arbutina : infirmière, cadre supérieur de santé, CHU de Poitiers, responsable pédagogique de formations de niveau 6 et 7.

Co responsables

Thomas Kerforne : MCU PH anesthésie réanimation

Vincent Javaugue : MCU PH néphrologie

Claire Malka : infirmière Master 2, cadre supérieur de santé directrice IFSI, CHU de Poitiers

Jannick Grand : infirmier Master 2, directeur des soins coordonnateur des instituts, CHU de Poitiers

Bureau de suivi de la formation

Le bureau est constitué des responsables et co responsables de la formation, des coordonnateurs des mentions et de la responsable administrative de la faculté de médecine et de pharmacie.

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Les intervenants sont listés en annexe et apparaissent dans les UE dans lesquelles ils interviennent.

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La structure assurant la formation élabore un projet pédagogique et veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et les stages. Les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice infirmier en pratique avancée sont décrites dans le référentiel des activités et compétences. Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation de

l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignements dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

- 8.1 Mentions prévues en propre ou en mutualisation de moyens :

1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires.
2. Mention oncologie.
3. Mention maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale.
4. Mention psychiatrie et santé mentale.

- 8.2 Cours magistraux et enseignements dirigés

L'organisation des enseignements répond au cahier des charges défini par le MESR dans l'annexe II « Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant le grade de master ». Nous proposons l'ensemble des options présentées dans le décret.

Les cours magistraux de certaines UE de 1ère année et de 2ème année du master seront mis en ligne, avec la volonté de dématérialiser l'enseignement théorique afin de favoriser un enseignement interactif et pratique de mise en situation.

Première année

SEMESTRE/UE	ECTS	Cours magistraux (présentiel et distanciel)	Travaux dirigés	Travail personnel
SEMESTRE 1				
UE Clinique	15	X	X	X
UE Sciences infirmières et pratique avancée	6	X	X	X
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	X	X	X
UE Langue vivante	3		X	X
UE Méthodes de travail	3		X	X
UE Stage 1 (1 mois, première période)				
Total semestre 1	30			
SEMESTRE 2				
UE Clinique	6	X	X	X
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	6	X	X	X
UE Santé Publique	6	X	X	X
UE Recherche	6	X	X	X
UE Stage 1 (1 mois, 2ème période)	6			

Total semestre 2	30			
Total S1+S2	60			

Deuxième année

SEMESTRE/UE	ECTS	Cours magistraux (présentiel et distanciel)	Travaux dirigés	Travail personnel
SEMESTRE 3				
UE Recherche	3	X	X	X
UE Langue vivante	3		X	X
Mention : Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires				
UE Bases fondamentales	6	X	X	X
UE Clinique	14	X	X	X
UE Parcours de santé	4	X	X	X
Mention : Oncologie et hémato-oncologie				
UE Bases fondamentales	6	X	X	X
UE Clinique	14	X	X	X
UE Parcours de santé	4	X	X	X
Mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale				
UE Bases fondamentales	6	X	X	X
UE Clinique	14	X	X	X
UE Parcours de santé	4	X	X	X
Mention : Psychiatrie et santé mentale				
UE Bases fondamentales	6	X	X	X
UE Clinique	14	X	X	X
UE Parcours de santé	4	X	X	X
Total enseignements S3	30	X	X	X
SEMESTRE 4				
UE Stage 2 (4 mois)	24			
UE Mémoire	6	X	X	X
Total enseignements S4	30			
Total S3+S4	60			

Pour aller plus loin dans le détail de la programmation, voir maquette présentant l'offre de formation IPA à l'université de Poitiers.

- 8.3 Mutualisation des enseignements :

A moyen terme, nous envisageons de construire des contenus d'UE en interprofessionnalité avec d'autres cursus de formation paramédicale (formations Cadre de santé /IFMK/ IADE) et les formations proposées par la faculté de médecine et de pharmacie notamment dans les domaines suivants :

Méthodologie (IPA / IFMK / IADE et dans une certaine mesure IFCS)

Anglais médical

Recherche

Formation et analyse des pratiques professionnelles

Nous envisageons également un partenariat avec des formations d'autres UFR de l'Université de Poitiers :

Droit, Sciences Humaines et Art, STAPS.

- 8.4 Stages :

L'organisation des stages est conforme aux chapitre II, articles 10 à 13 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Le stage initial de 2 x 1 mois réparti en S1 et S2 est commun aux 4 mentions, en insistant sur la découverte des pratiques professionnelles (coordination, régulation, information, pratique ambulatoire, éducation thérapeutique, soins en hospitalisation...). Plusieurs terrains de stages intra et extrahospitaliers sont identifiés (CHU de Poitiers, centre hospitalier spécialisé Henri Laborit ; Structures extrahospitalières, type maisons de santé, centre de santé, plateforme territoriale d'appui...). Lors de ce stage, l'étudiant découvrira un milieu professionnel différent du lieu d'exercice habituel.

Le stage de 4 mois en S4 sera centré sur la mention choisie par l'étudiant en insistant sur un tutorat de stage régulier s'inspirant de l'expérience des IFSI et une définition des objectifs pédagogiques. Cela implique un partenariat soutenu avec les établissements d'accueil, afin d'élaborer ensemble un livret/carnet d'accueil par structure, contenant notamment les objectifs d'apprentissage et les modalités d'évaluation.

Les étudiants réalisent ces stages en lien avec leur projet professionnel.

- Modalités d'agrément des terrains de stage

Les terrains de stage dans lesquels sont affectés les étudiants sont agréés par le directeur de l'UFR de médecine et de Pharmacie dispensant la formation, sur proposition du binôme médecin et professionnel responsable de la formation. La liste des stages est présentée tous les ans au conseil de perfectionnement universitaire et professionnel.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

La supervision de l'étudiant est organisée par un maître de stage infirmier expert, de préférence titulaire d'un DE IPA ou par un responsable médical du lieu de stage.

Les stages font l'objet d'une convention entre le directeur de la faculté de médecine assurant la formation et le responsable du terrain de stage. Cette convention précise les modalités d'organisation, d'encadrement et de déroulement des stages.

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

L'université de Poitiers a une grande expérience en matière d'accompagnement.

- Chaque étudiant·e, dès sa première année d'étude bénéficie d'un accompagnement renforcé grâce au suivi de l'équipe pédagogique, et grâce à des modules d'autoformation à distance pour mieux préparer son cursus universitaire (module Méthodologie de Travail Universitaire accessible durant toute la Licence). Un bilan de positionnement est prévu en début de chaque semestre. En fin de 1ère année, l'étudiant le désirant pourra être accompagné au moment du choix de l'option à suivre en 2ème année. Le service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) concourt aux actions d'insertion et à d'orientation dans la formation. Ce service conseille et accompagne les étudiants dans les étapes clés de leur projet d'études et d'insertion professionnelle.

UP&pro a en charge les diverses missions liées à la FTLV à la reprise d'étude et ses financements et aux VAE et VAPP.

Le Service handicap étudiants concourt à l'adaptation des conditions d'étude des personnes en difficulté

La Maison des Langues est un service commun de l'Université de Poitiers, elle fournit des ressources, des formations et des services en langues pour les étudiants et les personnels de l'Université de Poitiers. Son but est de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes en tant qu'outils de communication. Les enseignements en langue sont co-construits avec la Maison des Langues.

L'université de Poitiers, grâce au projet IDEFI PaRé, a aménagé et co-construit avec les étudiants·e-s de nombreux espaces modulables pour favoriser toutes les formes d'apprentissage seuls ou en groupes avec des équipements adaptés (imprimante 3D, mobilier modulable, équipement numérique, logiciels...) et du matériel disponible sur place ou en prêt. Tous les espaces d'apprentissage de type fablab ou co-working ouverts à tous sont recensés sur un seul et même site : comonspaces.univ-poitiers.fr

La mention dispose de l'appui de la Bibliothèque universitaire santé sur site, et de l'accès à l'ensemble des BU du service commun de documentation de l'Université et à ses différentes ressources en lignes et en réseaux.

Les enseignant·e-s de l'université de Poitiers sont accompagné·e-s et encouragé·e-s à mettre en place des pratiques diversifiées favorisant l'apprentissage des étudiant·e-s. Le Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP), créé en 2014, favorise le développement des pratiques pédagogiques des enseignants en leur proposant des ressources (Pédagolab'), du matériel pédagogique, des formations thématiques ainsi qu'un accompagnement en fonction de leurs besoins. Ainsi, les étudiant·e-s peuvent bénéficier de cours utilisant des formes pédagogiques novatrices (classes inversées, approche par

compétence, outils de recherche-action, projet d'études faisant usage des jeux vidéos ou de la vidéo par exemple).

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'organisation de la formation respecte le chapitre II, article 16 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement, la validation de semestre ou d'année. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

A moyen terme, les dispositifs de contrôle des connaissances pourront évoluer vers une harmonisation avec les autres facultés partenaires.

Modalités de contrôle des connaissances - 1^{ère} année

Type de contrôle : AP (Analyse de Pratique à partir d'une situation de stage) ; DM (devoir maison) ; PO (présentation orale) ;

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Durée	Coefficient	Type contrôle	Durée	Coefficient
SEMESTRE 1	30						
UE Clinique	15	DM + PO	1h (oral)	1	DM + PO	1h (oral)	1
UE Sciences infirmières et pratique avancée	6	DM + PO	1h (oral)	1	DM + PO	1h (oral)	1
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	DM		1	DM		1
UE Langue vivante	3	DM		1	DM		1
UE Méthodes de travail	3	PIX		1	PIX		1
SEMESTRE 2	30						
UE Clinique	6	ECOS (évaluation clinique objective structurée)	1h	1	ECOS (évaluation clinique objective structurée)	1h	1
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	6	AP	1h	1	AP	1h	1
UE Santé publique	6	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1

UE Recherche	6	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1
UE stage 1 (en 2 périodes)	6	Validation* Rapport de stage			Validation* Rapport de stage		

* Au-delà de 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1ère session et session de rattrapage. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

II. Validation

Les différentes UE sont validées avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus. La validation du semestre est acquise par compensation entre UE, lorsque le cumul des notes de validation des UE est au moins égal à la moitié des points attendus pour l'ensemble des UE, sans note inférieure à 08/20 à chacune des UE.

La validation ou non validation du stage est prononcée par le jury composé d'un enseignant-chercheur, du responsable des stages de la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage. Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 20 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Le passage en 2ème année est autorisé avec une dette maximale d'une UE, uniquement si l'étudiant s'est présenté à la session de rattrapage et à l'exception des UE cliniques.

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Le stage validé

Modalités de contrôle des connaissances -2ème année

UNITES D'ENSEIGNEMENT	100
-----------------------	-----

Détailer éléments pédagogiques		Session 1			Session de rattrapage		
		Type contrôle	Durée	Coefficient	Type contrôle	Durée	Coefficient
SEMESTRE 3	30						
UE Recherche	3	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1
UE Anglais	3	DM		1	DM		1
Mention Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires							
UE Bases fondamentales	6	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	14	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	4	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale							
UE Bases fondamentales	6	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	14	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	4	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Oncologie et hémato-oncologie							
UE Bases fondamentales	6	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	14	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	4	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
Mention Santé mentale et psychiatrie							
UE Bases fondamentales	6	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Clinique	14	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
UE Parcours de santé	4	ECOS	1h	1	ECOS	1h	1
SEMESTRE 4	30						
UE Stage *	24	Validation Rapport de stage	1h	1	Validation Rapport de stage	1h	1
UE Mémoire	6	DM+PO	1h	1	DM+PO	1h	1

Type de contrôle : DM (devoir maison) ; PO (présentation orale) ; ECOS (évaluation clinique objective structurée).

* Au-delà de 20 % d'absence, même justifiée, l'étudiant sera ajourné

I. Sessions

Deux sessions sont organisées : 1ère session et session de rattrapage. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

II. Validation

Les différentes UE sont validées avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus. La validation du semestre 3 est acquise par compensation entre UE lorsque le cumul des notes de validation des UE est égal à la moitié des points attendus pour l'ensemble des UE, sans note inférieure à 08/20 à chacune des UE.

La validation ou non-validation du stage du quatrième semestre est prononcée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale, de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil au vu de la réalisation des objectifs et de l'évaluation du maître de stage. Cette décision est justifiée par une appréciation écrite rédigée et en fonction de l'assiduité pendant le stage. Au-delà de 20 % d'absence du temps total de stage, même justifiée, l'étudiant sera ajourné. En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le doyen de la faculté de santé assurant la formation, sur proposition de l'équipe pédagogique. Le sujet du mémoire est validé par l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est soit un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, soit une analyse de pratiques professionnelles, soit un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé, soit un mémoire de recherche. Dans ce dernier cas, le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur ou un chercheur.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du binôme responsable de la formation composé d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier et d'un infirmier intervenant dans la formation. Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation. Le jury est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier.

Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation. Cette acquisition est vérifiée par :

- la validation de l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux quatre semestres de la formation ;
- la soutenance du mémoire avec succès.

Dispositifs d'évaluation de la formation

L'Observatoire Réussite Et Vie Etudiante (OREVE) de l'Université de Poitiers réalise des études pour le suivi des diplômés et l'évaluation des formations. Ce service permet aux équipes d'avoir des données fines pour l'auto-évaluation de leurs actions de formation

La formation dispensée sera amenée à évoluer et être réajustée au regard de l'analyse et de la prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants. Les attentes respectives de l'ensemble des acteurs, enseignants-chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogées et permettront de moduler la formation au regard de ces différents besoins et d'envisager d'éventuelles adaptations territoriales.

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des étudiants sur la plateforme d'enseignement portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancé, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours).
- A l'issue de chaque semestre, une rencontre sera organisée entre les responsables du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.

La DREES réalise des enquêtes annuelles auprès des professionnels paramédicaux qui viennent d'obtenir leurs diplômes :

- Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne avec relance téléphonique, permet de mesurer leur insertion professionnelle
- Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs sont interrogés 2 ans après leur diplomation afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

L'analyse des résultats de ces évaluations internes et des enquêtes régionales permettra de faire évoluer la formation pour répondre aux attentes des apprenants, aux besoins et objectifs des professionnels et des institutions, à l'évolution de l'exercice professionnel, et aux éventuelles évolutions réglementaires.

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Nous avons élaboré ce projet en partenariat avec les facultés de médecine et de pharmacie de Bordeaux et de Limoges et en particulier les responsables des formations IPA. Nous souhaitons travailler avec eux en étroite collaboration à moyen terme et dans une démarche de mutualisation permettant aux étudiants de Nouvelle Aquitaine d'intégrer les différentes mentions proposées en deuxième année dans l'une ou l'autre des facultés.

Au-delà des enseignements partagés au sein de la faculté avec les étudiants en médecine, maïeutique et pharmacie, nous envisageons de construire des contenus d'UE en interprofessionnalité avec la formation cadre de santé / IFMK / IADE également de niveau Master 2.

Au sein de l'Université de Poitiers nous souhaitons développer le partenariat avec les composantes des sciences humaines et de la pédagogie en sollicitant les enseignants chercheurs pour leur participation aux enseignements et l'accompagnement des étudiants dans leurs domaines d'expertises. Les représentants de la faculté de Droit seront en particulier sollicités pour développer le domaine de la responsabilité des IPA dans l'exercice professionnel en santé dans le cadre d'un partenariat renforcé.

XII - AVIS DES INSTANCES

- Vote favorable à l'unanimité du Conseil de Faculté de Médecine de Poitiers pour le Diplôme d'État de Pratiques Avancées le 18 mars 2021
- Vote favorable à l'unanimité de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique le 25 mars 2021
- Vote favorable à l'unanimité du conseil d'administration le2021

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

antoine.tesniere@enseignementsup.gouv.fr
anne.fauvaud@enseignementsup.gouv.fr

semestre 1 (30 ecets)				
	ECTS	Plan de cours	Heures	Coordonnateurs de l'UE
UE Sciences infirmières et pratiques avancées	6 ECTS		42	Florence Foucart CDS Infirmière Sophie-Anne Gaudin CDS infirmière
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancé à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières, - approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières, - approfondir la relation thérapeutique <p>A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée. - Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée. - Maîtriser : - les modèles et théories en sciences infirmières, - les principes de l'épistémologie, - les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers. 		<p>Histoire des soins, Epistémologie des sciences infirmières, Sociologie des professions de santé, Cure et care, Fondements théoriques et concepts de la discipline infirmière, Raisonnement et démarche clinique infirmière, Analyse critique de la recherche et de la science infirmière, Le leadership clinique. Pratiques avancées : émergence, concepts et comparaisons internationales, Exercice des pratiques avancées en France.</p>		

<p>UE Clinique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporter aux étudiants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires - mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant éléments cliniques, d'exams complémentaires et thérapeutiques. <p>A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les grands principes de sémiologie. - Etre capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique. - Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention. - Expliquer les principaux types d'exams complémentaires. - Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie. - Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique. - Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire. - Approfondir les principes de bon usage du médicament. - Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament. - Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires. - Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène. 	<p>15 ECTS</p>	<p>Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA. <u>Ressources théoriques :</u></p> <p>Démarche diagnostique, raisonnement clinique, sémiologie médicale, Démarches décisionnelles : prescriptions, recours, Maladie chronique / multimorbidité, Approche centrée patient / décision partagée, Approche biopsychosociale du soin/ Aspects sociaux / Aspects professionnels, Approche pathologique, incluant la sémiologie, les investigations, les thérapeutiques et l'évaluation : Maladies cardiovasculaires, Maladies métaboliques, diabète, Troubles musculo-squelettiques et pathologies inflammatoires/auto-immunes Pathologies psychiatriques, Pathologies neurologiques, Maladies chroniques respiratoires, Maladies rénales chroniques, Oncologie, hématologie, .</p>	<p>105</p>	<p>DR Thomas Kerforne Mcu PH Catherine Martineau CSDS</p>
---	-----------------------	---	-------------------	--

<p>UE Méthodes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.). - Certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique. 	<p>3 ECTS</p>	<p>Mener une recherche et une veille d'information Traiter des données Développer des documents textuels Télé santé Sécuriser l'environnement numérique Protéger les données personnelles et la vie privée Inscription à la certification PIX RGPD</p>	<p>21</p>	<p>Samuel Henrycertification Pix - Université de Poitiers Thierry Roy - Université de Poitiers Pierre Taveau - DSI CHU Poitiers</p>
<p>UE Langue Vivante : anglais médical</p> <p>Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.</p>	<p>3 ECTS</p>	<p>UE vise en première année à renforcer les compétences linguistiques des étudiants (compréhension écrite et orale, production écrite et orale, interaction orale) afin qu'ils puissent les utiliser au mieux dans leur domaine de spécialité.</p>	<p>21</p>	<p>Maison des langues Université de Poitiers</p>

<p>UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître : <ul style="list-style-type: none"> * les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée, * les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié à l'interprofessionnalité, - Développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée <p>A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée. - Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malveillance, autonomie, justice etc.). 	<p>3 ECTS</p>	<p>Droit et responsabilité des professionnels de santé, Déontologie infirmière, Responsabilité professionnelle en pratiques avancées et coopérations interprofessionnelles, Pratiques avancées, secret médical et consentement, Ethique et philosophie du soin, Ethique de la fin de vie, Du rapport de la médecine à la technique et la science. Atelier éthique : les principes, les dilemmes, l'aide à la décision à partir d'études de cas.</p>	<p>21</p>	<p>L. Gatti MCU UFR Droit. Odile Guinnepain CDS infirmière</p>
	<p>30 ECTS</p>			

Semestre 2			
UE clinique	6 ECTS	90	Dr Kerforme - MCU PH Catherine Martineau CSDS
Voir semestre 1		Démarche diagnostique, raisonnement clinique à partir de cas cliniques emblématiques des situations d'intervention des IPA. Ressources théoriques : Vieillessement : spécificités liées au vieillissement/fragilité, Pharmacologie/ thérapeutique / polymédication, Déficience/handicap/dépendance Pathologies neurodégénératives ETP / Fardeau et charge de travail du patient, Thérapeutiques non médicamenteuses, Douleur, Prévention primaire / dépistage.	
UE Recherche	6 ECTS	70	Pr Saulnier M. Arbutina csds CHU Poitiers
Objectifs : * présenter et expliquer : - les principes et méthodologies de la recherche et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre, - le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques - la méthodologie de recherche bibliographique, - les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.		Fondements de la recherche clinique et épidémiologique Recherche documentaire, Evidence Base Nursing, Lecture critique d'articles Programmes de recherche (PHRIP) Cadre réglementaire de l'investigation CIC Bonnes pratiques cliniques	

<p>UE Formation et analyse des pratiques professionnelles</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître : * les grandes théories de l'apprentissage, * les principes des pratiques interprofessionnelles ; - apprendre à maîtriser : * l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles, * les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité - acquérir des compétences de gestion de projet <p>A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité de concevoir et mettre en oeuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles. - Etre capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité. 	<p>6 ECTS</p>	<p>Théories de l'apprentissage, Ingénierie de formation et pédagogique, Sociologie des organisations de travail, Démarche qualité et gestion des risques, Chemins cliniques, patients traceurs.</p> <p>Ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyse de pratiques professionnelles dans différents milieux de soins, - de conception d'actions de formation professionnelle. 	<p>42</p>	<p>M. Arbutina csds Infirmière Sandrine Blanche Enseignante associée MCF Fac. Psycho Poitiers Arnault Barillet - Psychosociologue- ARACT</p>
--	----------------------	---	------------------	--

<p>UE Santé Publique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approfondir les éléments de l'organisation du système de santé : * les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements, *les principes de l'évaluation des systèmes de santé - maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ; - maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé. <p>A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé, - connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie, - participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique. 	<p>6 ECTS</p>	<p>Concepts et méthodes en santé publique, Méthodes en épidémiologie, Les politiques et organisations de santé, hospitalières et extrahospitalières, Les grands problèmes de santé publique, La e-santé</p> <p><u>Ateliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études de parcours de santé mis en œuvre dans différents domaines, - conception et mise en œuvre d'un parcours de santé en lien avec des équipes de santé publique, - construction et mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé/thérapeutique. 	<p>42</p>	<p>Pr Migeot Brigitte Sury CSDS infirmière</p>
---	----------------------	---	------------------	--

UE Stage 1	6 ECTS	280	Lydia Fernandes CDS infirmière responsable des stages IFSI
Les objectifs du stage sont de : - développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ; - observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ; - décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.			
	30 ECTS		

Semestre 3 (30 ects)				
	ECTS	Plan de cours	Heures	Coordonnateurs de l'UE
UE Langue Vivante : anglais médical	3 ECTS		21	Maison des langues Université de Poitiers
Poursuite des apprentissages du premier semestre.		Renforcement de la pratique de l'anglais oral Lecture d'articles scientifiques en anglais		

UE Recherche	3 ECTS		21	Pr Saulnier M. Arbutina csds CHU Poitiers
Objectifs : le traitement et l'analyse de données scientifiques, - l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche, - les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.		Ateliers de recherche.		
Mention Oncologie et hémato-oncologie				
UE Bases fondamentales Objectifs : - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en oeuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.	6 ECTS		42	Pr Leleu Professionnel infirmier pôle régional de cancérologie

<p>UE Clinique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et analyser la sémiologie des pathologies, - comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) - connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments - connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique - connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité - connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies - connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes - connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale - connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées. 	<p>14 ECTS</p>		<p>98</p>	
<p>UE Parcours de santé</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital. 	<p>4 ECTS</p>		<p>28</p>	
<p>Mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et poly pathologies courantes en soins primaires</p>				<p>DR Mickael Martin MCU med.interne Professionnel infirmier villa santé</p>

<p>UE Bases fondamentales</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en oeuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières. 	<p>6 ECTS</p>		<p>42</p>	
<p>UE Clinique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées, - prévention et polypathologies courantes en soins primaires - comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques), - connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, - connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique - connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité, - connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, - connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes, - connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale, - connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées. 	<p>14 ECTS</p>		<p>98</p>	

<p>UE Parcours de santé</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital. 	<p>4 ECTS</p>		<p>28</p>	
<p>Mention santé mentale et psychiatrie</p>				
<p>UE Bases fondamentales</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en oeuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières. 	<p>6 ECTS</p>		<p>42</p>	
<p>UE Clinique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques, - connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux, - connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, - connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique, - connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité. 	<p>14 ECTS</p>		<p>98</p>	<p>Pr Jaafari Catherine Martineau CSDS</p>

<ul style="list-style-type: none"> - connaître les principales psychothérapies et leurs indications, - connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, - connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes, - connaître les éléments de surveillance clinique et biologique, - connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins. 				
UE Parcours de santé	4 ECTS		28	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital. 				
Mention maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale				
UE Bases fondamentales	6 ECTS		42	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques, - appliquer les connaissances acquises et mettre en oeuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières. 				Pr Thierry Professionnel infirmier Néphrologie

<p>UE Clinique</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et analyser la sémiologie des pathologies, - comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques), - connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments, - connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique, - connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité, - connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies, - connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes, - connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale, - connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées. 	<p>14 ECTS</p>		<p>98</p>	
<p>UE Parcours de santé</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation du parcours de santé, - assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital. 	<p>4 ECTS</p>		<p>28</p>	

Semestre 4 (30 ecets)**UE Mémoire**

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire figure en annexe III.

6 ECTS**42****Pr Saulnier
M. Arbutina**

UE Stage 2	24 ECTS		560	Lydia Fernandes CDS responsable des stages
<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée : <li style="padding-left: 20px;">conduire un entretien avec le patient, réaliser une anamnèse de sa situation, procéder à un examen clinique, effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées, <li style="padding-left: 20px;">prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ; renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ; <li style="padding-left: 20px;">prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ; évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ; réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ; - Développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes : <li style="padding-left: 20px;">la prise en compte de l'environnement global du patient, <li style="padding-left: 20px;">l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage, <li style="padding-left: 20px;">le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels, <li style="padding-left: 20px;">l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non 				

médicamenteux,
la participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux.

- Développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :
 - l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels,
 - la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé,
 - la réflexion éthique,
 - la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.

--	--	--	--	--